FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Epoxy Repair NG Comp B

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Epoxy Repair NG Comp B

Code du produit : 33103

: Durcisseur, Mastic. **Description du produit**

Type de produit : Solide.

: Non disponible. **Autres moyens**

d'identification

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utiliser dans les revêtements - Utilisation par les consommateurs: Appliquer ce produit uniquement selon les recommandations de l'étiquette.

Utiliser dans les revêtements - Utilisation professionnelle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Jotun France S.A. 22/24 Rue Du President Wilson Bat. A 92300 Levallois Perret

Tel: +33 1 45 19 38 80 (mar.) Tel: +33 1 45 19 38 81 (prot) Tel: +33 1 45 19 38 84 (fin.) Fax: +33 1 45 19 38 94 SDSJotun@jotun.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

SHE Dept. Jotun AS, Norway +47 33 45 70 00

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications. Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger.

Date d'édition/Date de révision Date de la précédente édition : Aucune validation Version:1 1/17

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Mentions de danger

: H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Conseils de prudence

Généralités

: P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

: P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux

ou du visage.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

: P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. P305 + P351 + P338 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage

: Non applicable.

Élimination

: P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations

locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux

: Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids

and triethylenetetramine

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids,

tetraethylenepentamine and triethylenetetramine

formaldehyde, polymer with benzenamine, hydrogenated amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine

polyéthylènepolyamines

N,N-diméthyl-1,3-propanediamine 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et

: Non applicable.

préparations dangereuses et de certains articles

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les

: Non applicable.

enfants

dangereux

Avertissement tactile de

: Non applicable.

danger

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Aucun connu.

Date d'édition/Date de révision Version :1 2/17 : 05 06 2019 Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	Poids %	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
alcool benzylique	REACH #: 01-2119492630-38 CE: 202-859-9 CAS: 100-51-6	≥10 - ≤25	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319	[1]
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	CE: 500-191-5 CAS: 68082-29-1	≤10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids, tetraethylenepentamine and triethylenetetramine	CE: 500-187-3 CAS: 68071-65-8	≤10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317	[1]
amides obtenus à partir des acides gras de tallol et de la tétraéthylènepentamine	CE: 268-945-3 CAS: 68155-17-9	≤5	Eye Irrit. 2, H319	[1]
formaldehyde, polymer with benzenamine, hydrogenated	CE: 603-894-6 CAS: 135108-88-2	≤1.9	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373 (reins) (orale) Aquatic Chronic 3, H412	[1]
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl) phénol	REACH #: 01-2119560597-27 CE: 202-013-9 CAS: 90-72-2 Index: 603-069-00-0	≤1.6	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318	[1]
amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine	REACH #: 01-2119487919-13 CE: 292-588-2 CAS: 90640-67-8	≤1.4	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
amines, polyéthylènepoly-, fraction tétraéthylènepentamine	CE: 292-587-7 CAS: 90640-66-7	<1	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
3-aminopropyldimethylamine	REACH #: 01-2119486842-27 CE: 203-680-9 CAS: 109-55-7 Index: 612-061-00-6	<1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317	[1]
4,4'-methylenebis (cyclohexylamine)	REACH #: 01-2119541673-38 CE: 217-168-8 CAS: 1761-71-3	≤0.3	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 STOT RE 2, H373 (foie)	[1]
			Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci- dessus.	

Date d'édition/Date de révision: 05.06.2019Date de la précédente édition: Aucune validationVersion: 13/17antérieure

Epoxy Repair NG Comp B

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent
- [6] Divulgation supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Généralités

: En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Contact avec les yeux

: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Inhalation

: Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Contact avec la peau

: Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

Ingestion

: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut entraîner nausées, diarrhées et vomissements.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Contient Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine, Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids, tetraethylenepentamine and

Date d'édition/Date de révision : 05.06.2019 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 4/17

RUBRIQUE 4: Premiers secours

triethylenetetramine, formaldehyde, polymer with benzenamine, hydrogenated, amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine, polyéthylènepolyamines, N,N-diméthyl-1,3-propanediamine, 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine). Peut produire une réaction allergique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant

: En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques

: Pas de traitement particulier.

Voir Information toxicologique (section 11)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

Produits de combustion dangereux

- : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.
- : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

Date d'édition/Date de révision : 05.06.2019 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 5/17

Epoxy Repair NG Comp B

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable. Le mélange peut se charger d'électricité statique : toujours utiliser des câbles de mise à la terre en cas de transfert d'un récipient à l'autre.

Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.

Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'aérosols ou de brouillards résultant de l'application de ce mélange. Eviter d'inhaler la poussière de ponçage.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.

Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.

Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale.

Notes sur le stockage en commun

Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer.

Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au : Non disponible.

secteur industriel

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Date d'édition/Date de révision: 05.06.2019Date de la précédente édition: Aucune validationVersion: 16/17

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail -Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Exposition	Valeur	Population	Effets
alcool benzylique	Court terme	450 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	Inhalation			
	Long terme	90 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	Inhalation Court terme Voie	47 mg/kg	Opérateurs	Systémique
	cutanée	bw/jour	Operateurs	Oysterrique
	Long terme Voie	9.5 mg/kg	Opérateurs	Systémique
	cutanée	bw/jour	'	'
	Court terme Voie	28.5 mg/	Consommateurs	Systémique
	cutanée	kg bw/jour		
	Court terme Voie	25 mg/kg	Consommateurs	Systémique
	orale	bw/jour	Canaammataura	Cuatámiaus
	Long terme Voie cutanée	5.7 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	Long terme Voie	5 mg/kg	Consommateurs	Systémique
	orale	bw/jour	•	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	Long terme	8.11 mg/m ³	Consommateurs	Systémique
	Inhalation			
	Court terme	40.55 mg/	Consommateurs	Systémique
	Inhalation	m ³	Onávatavina	Cuatémaiau
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Long terme Voie cutanée	0.2 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	Long terme	0.31 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	Inhalation	0.01 mg/m	Operateurs	Oyotomique
amines, polyéthylènepoly-, fraction	Court terme	5380 mg/	Opérateurs	Systémique
triéthylènetétramine	Inhalation	m³	·	,
	Long terme Voie	0.57 mg/	Opérateurs	Systémique
	cutanée	kg bw/jour		
	Long terme	1 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	Inhalation Long terme Voie	0.028 mg/	Opérateurs	Local
	cutanée	m ³	Operateurs	Local
	Court terme Voie	8 mg/kg	Consommateurs	Systémique
	cutanée	bw/jour		-,
	Court terme	1600 mg/	Consommateurs	Systémique
	Inhalation	m³		
	Court terme Voie	20 mg/kg	Consommateurs	Systémique
	orale	bw/jour	0	1 1
	Court terme Voie cutanée	1 mg/cm ²	Consommateurs	Local
	Court terme Voie	0.25 mg/	Consommateurs	Local
	cutanée	kg bw/jour	Consommateurs	Local
	Long terme	0.29 mg/m ³	Consommateurs	Systémique
				1 / 7

Date d'édition/Date de révision : 05.06.2019 Date de la précédente édition : Aucune validation Version :1 7/17

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	Long terme Voie	0.41 mg/	Consommateurs	Systémique
	orale	kg bw/jour		
	Long terme Voie	0.43 mg/	Consommateurs	Local
	cutanée	cm ²		
4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)	Court terme Voie	0.63 mg/	Opérateurs	Systémique
	cutanée	kg bw/jour		
	Court terme	1.5 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	Inhalation			
	Long terme Voie	0.21 mg/	Opérateurs	Systémique
	cutanée	kg bw/jour		
	Long terme	0.5 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	Inhalation			
	Long terme Voie	0.125 mg/	Opérateurs	Systémique
	cutanée	kg bw/jour		
	Long terme Voie	0.125 mg/	Consommateurs	Systémique
	orale	kg bw/jour		

PNEC

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
alcool benzylique	Eau douce	1 mg/l	-
• •	Marin	0.1 mg/l	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	39 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	5.27 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau de mer	0.527 mg/kg dwt	-
	Sol	0.456 mg/kg dwt	-
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Eau douce	0.084 mg/l	-
	Marin	0.0084 mg/l	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	0.2 mg/l	-
amines, polyéthylènepoly-, fraction riéthylènetétramine	Eau douce	190 μg/l	Facteurs d'Évaluation
•	Sédiment d'eau douce	95.9 mg/kg	Partage à l'Équilibre
	Eau de mer	38 μg/l	Facteurs d'Évaluation
	Sédiment d'eau de mer	19.2 mg/kg	Partage à l'Équilibre
	Sol	19.1 mg/kg	Partage à l'Équilibre
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	4.25 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Empoisonnement Secondaire	0.18 mg/kg	Facteurs d'Évaluation
1,4'-methylenebis(cyclohexylamine)	Eau douce	0.008 mg/l	_
	Marin	0.0008 mg/l	_
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	80 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	0.39 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau de mer	0.039 mg/kg dwt	-
	Sol	0.072 mg/kg dwt	-

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Mesures de protection individuelle

Date d'édition/Date de révision: 05.06.2019Date de la précédente édition: Aucune validationVersion: 18/17

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

Protection de la peau

Gants

: Aucun matériau ni combinaison de matériaux de gants ne saurait résister indéfiniment à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques. Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit. Suivre les instructions et les informations d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement fournies par le fabricant de gants.

Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau de gants.

Toujours vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés.

Les dégâts physiques et chimiques et une maintenance inadaptée peuvent réduire les performances ou l'efficacité du gant.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Porter des gants adaptés homologués EN 374.

À porter éventuellement, gants(temps avant transpercement) 4 - 8 heures: alcool polyvinylique (PVA), PVC, caoutchouc nitrile

Recommandé, gants(temps avant transpercement) > 8 heures: Viton®, 4H, néoprène, caoutchouc butyle

Pour le bon choix de la matière des gants, avec comme critères: la résistance chimique et le temps de pénétration, demander conseil au fournisseur de gants.

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Protection corporelle

: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

Autre protection cutanée :

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

: Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Utiliser un masque respiratoire avec charbon actif et filtre poussière lors de la pulvérisation du produit(comme la combinaison de filtres A2-P2). Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé. Lors de l'utilisation de rouleau ou de brosse, utiliser des filtres à charbon actif.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Date d'édition/Date de révision : 05.06.2019 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 9/17

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Solide. [Pâte.] Couleur Orange.

Odeur Caractéristique. Seuil olfactif Non applicable. pН Non applicable. Point de fusion/point de Non applicable.

congélation Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: 105°C Taux d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable. : 1.3 - 13% Limites supérieures/

inférieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité

Pression de vapeur : Non disponible. Densité de vapeur : Non disponible. **Densité** 1.6 g/cm³

Solubilité(s) : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non disponible.

Température d'autoinflammabilité

: Non disponible.

Température de décomposition

: Non disponible.

Viscosité

Cinématique (40°C): >0.205 cm²/s (>20.5 mm²/s)

Propriétés explosives Non disponible. : Non disponible. Propriétés comburantes

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce 10.1 Réactivité produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.

10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques: agents comburants, alcalins forts, acides forts.

10.6 Produits de : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote. décomposition dangereux

Date d'édition/Date de révision Version :1 Date de la précédente édition : Aucune validation 10/17 antérieure

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut entraîner nausées, diarrhées et vomissements.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Contient Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine, Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids, tetraethylenepentamine and triethylenetetramine, formaldehyde, polymer with benzenamine, hydrogenated, amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine, polyéthylènepolyamines, N,N-diméthyl-1,3-propanediamine, 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine). Peut produire une réaction allergique.

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
alcool benzylique 2,4,6-tris (diméthylaminométhyl) phénol	DL50 Voie orale DL50 Voie orale	Rat Rat	1230 mg/kg 1673 mg/kg	-
amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine	DL50 Voie cutanée	Lapin - Mâle, Femelle	1465.4 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat - Mâle, Femelle	1716.2 mg/kg	-
N,N-diméthyl-1, 3-propanediamine	DL50 Voie orale	Rat	1870 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA	
Voie cutanée	7426.8 mg/kg 121307.9 mg/kg 95.62 mg/l	

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
2,4,6-tris (diméthylaminométhyl) phénol	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 50 µg	-
	Peau - Faiblement irritant	Rat	-	0.025 ml	-
	Peau - Irritant puissant	Rat	-	0.25 ml	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 2 mg	-
N,N-diméthyl-1, 3-propanediamine	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	5 milligrams	-
4,4'-methylenebis	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 10	-

Date d'édition/Date de révision : 05.06.2019 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 11/17

Epoxy Repair NG Comp B

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
formaldehyde, polymer with benzenamine, hydrogenated 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)	Catégorie 2	Voie orale	reins
	Catégorie 2	Indéterminé	foie

Danger par aspiration

Non disponible.

Autres informations : Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir Rubriques 2 et 3 pour plus de détails.

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine	Aiguë CE50 20 mg/l	Algues	72 heures
-	Aiguë CE50 31.1 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 330 mg/l	Poisson	96 heures
4,4'-methylenebis (cyclohexylamine)	Aiguë CE50 6.84 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CI50 140 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CL50 46 mg/l	Poisson	96 heures

Conclusion/Résumé

: Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 05.06.2019 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 12/17

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
alcool benzylique amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 4,4'-methylenebis (cyclohexylamine)	-	-	Facilement Non facilement Non facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
alcool benzylique formaldehyde, polymer with	0.87	<100 209 à 219	faible faible
benzenamine, hydrogenated 2,4,6-tris (diméthylaminométhyl) phénol	0.219	-	faible
amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine	-2.65	-	faible
polyéthylènepolyamines N,N-diméthyl-1, 3-propanediamine	-3.16 -0.352	-	faible faible
4,4'-methylenebis (cyclohexylamine)	2.03	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Oui.

Date d'édition/Date de révision: 05.06.2019Date de la précédente édition: Aucune validationVersion: 113/17

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Considérations relatives à l'élimination

: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, il est possible que le code de déchets initial du produit ne s'applique plus et qu'il faille lui assigner un nouveau code. Pour plus d'informations, contacter l'autorité locale de gestion des déchets.

Catalogue Européen des Déchets

: 08 01 11* Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Considérations relatives à l'élimination

: À l'aide des informations fournies dans cette fiche de données de sécurité, obtenir un avis de l'autorité de gestion des déchets pertinente pour la classification des récipients vides.

Les récipients vides doivent être mis au rebut ou reconditionnés. Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigence légales nationales ou locales en terme de déchets.

Type d'emballage		Catalogue Européen des Déchets
CEPE Paint Guidelines	15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

ADR/RID

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
- : Non applicable.

÷

Date d'édition/Date de révision : 05.06.2019 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 14/17

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII -: Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à

l'utilisation de certaines

substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

COV : Les dispositions de la directive 2004/42/CE relative aux COV s'appliquent à ce

produit. Consulter l'étiquette et/ou la fiche de données techniques du produit pour

obtenir plus d'informations.

COV du produit prêt à

l'emploi

: Non applicable.

Inventaire d'Europe : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

RG 49, RG 49bis Code de la Sécurité : 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)

Sociale, Art. L 461-1 à L

461-7

Surveillance médicale : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance

médicale renforcée: non concerné renforcée

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

Date d'édition/Date de révision Version :1 15/17

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Non applicable.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification	
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul	
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul	
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul	
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul	

Texte intégral des mentions H abrégées

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H373 (orale)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H312	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 2, H411	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU
	AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3, H412	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU
	AQUATIQUE - Catégorie 3
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -
	Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -
	Catégorie 2
Flam. Liq. 3, H226	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Skin Corr. 1B, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Corr. 1C, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Date d'édition/Date de révision : 05.06.2019 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 16/17

Epoxy Repair NG Comp B

RUBRIQUE 16: Autres informations

Skin Sens. 1A, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B

STOT RE 2, H373 (orale) TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -

EXPOSITION RÉPÉTÉE (orale) - Catégorie 2

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -

EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2

Date d'impression : 05.06.2019 Date d'édition/ Date de : 05.06.2019

révision

Date de la précédente

STOT RE 2, H373

édition

: Aucune validation antérieure

Version : 1

Avis au lecteur

Les informations contenues dans ce document sont fournies de bonne foi et sont basées sur des tests en laboratoire et sur notre expérience pratique. Les produits Jotun sont considérés comme de produits semi-finis et en tant que tels ces produits sont souvent utilisés hors du contrôle de Jotun. La garantie de Jotun est strictement limitée à la qualité du produit. Des modifications mineures peuvent être apportées aux produits de façon à répondre à la réglementation locale. JOTUN se réserve le droit d'apporter des changements aux présentes données sans préavis.

Les utilisateurs doivent toujours consulter Jotun pour tout conseil spécifique quant au mode d'utilisation général de ce produit, à leur besoins et aux pratiques spécifiques d'application.

Si il y a des divergences entre les différents langages dans lesquels ce document est traduit, la version en langue anglaise (United Kingdom) est contractuelle.

Date d'édition/Date de révision : 05.06.2019 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 17/17